

Image not found or type unknown



## Demi/part fiscal pour handicap

Par **fleuriot**, le **21/03/2014** à **11:55**

bonjour

je perçois une rente A/T à 40% invalidité pensant avoir droit à la demi/part (supp) mais les impôts refuse motif ne serait concerné que les rentes versées pour maladie professionnelles qui sont assimilées comme pension les rentes versées pour accidents ou de trajet comme moi sont exclus dans la législation sauf si vous avez une autre pension à coter la rente pour accident peut etre cumulé si les 40% sont pas atteint je trouve se dispositif injuste